

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_54
id. 2393

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AIDES AUX COMMUNES EN
MATIÈRE DE BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Le secteur de l'Éducation est l'un des domaines prioritaires de l'Assemblée départementale en raison d'une part, des compétences obligatoires qui lui incombent en la matière en direction des collèges et, d'autre part, **des actions qualitatives** menées aux côtés des communes, en faveur de l'ensemble des jeunes tarn-et-garonnais, notamment pour leur accueil dans les établissements scolaires du 1er degré.

Monsieur le Président soumet les propositions budgétaires 2016 pour l'ensemble de ces politiques.

Subventions aux communes pour aménagements de locaux scolaires.

Article 204142 – sous-fonction 21.....310 000 €

Autorisation de programme 2016**240 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2016.....50 000 €
- BP 2017..... 100 000 €
- BP 2018..... 90 000 €

Crédits de paiement 2016 inscrits.....**310 000 €**

- au titre des AP antérieures260 000 €
- au titre de l'AP 2016.....50 000 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2016 correspond aux dossiers dont le détail figure en **annexe 1**.

Subventions aux communes pour grosses réparations aux bâtiments scolaires.

Article 204142– sous-fonction 21.....120 416 €

Autorisation de programme 2016.....**305 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2016..... 30 000 €
- BP 2017..... 90 000 €
- BP 2018.....100 000 €
- BP 2019..... 85 000 €

Crédits de paiement 2016 inscrits.....**120 416 €**

- au titre des AP antérieures.....90 416 €
- au titre de l'AP 2016.....30 000 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2016 correspond aux dossiers dont le détail figure en **annexe 2**.

Subventions aux communes pour constructions de locaux scolaires.

***Article 204142 – sous-fonction 21*.....373 165 €**

Autorisation de programme 2016.....**215 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2016.....15 000 €
- BP 2017..... 100 000 €
- BP 2018.....100 000 €

Crédits de paiement 2016 inscrits.....**373 165 €**

- au titre des AP antérieures.....358 165 €
- au titre de l'AP 2016.....15 000 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2016 correspond aux dossiers dont le détail figure en **annexe 3**.

Subventions aux communes pour réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires du 1er degré.

Pour 2016, il est prévu une enveloppe pour la réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires.

Article 204142 – sous-fonction 21

Autorisation de programme 2016.....**100 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2017..... 20 000 €
- BP 2018.....80 000 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve au titre de l'année 2016 la politique départementale d'aides aux communes en matière de bâtiments scolaires détaillée ci-dessus ;
- Adopte, selon les répartitions et échéanciers proposés, les autorisations de programmes et ratifie l'inscription des crédits de paiement détaillés ci-dessous :

Subventions aux communes pour aménagements de locaux scolaires.....310 000 €
(avec une autorisation de programme 2016 de 240 000 €) (cf.annexe 1)

Article 204142 – sous-fonction 21

**Subventions aux communes pour grosses réparations aux
bâtiments scolaires..... 120 416 €**
(avec une autorisation de programme 2016 de 305 000 €) (cf.annexe 2)

Article 204142 – sous-fonction 21

Subventions aux communes pour constructions de locaux scolaires.....373 165 €
(avec une autorisation de programme 2016 de 215 000 €) (cf.annexe 3)

Article 204142– sous-fonction 21

**Subventions aux communes pour réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires
du 1er degré.....0 €**
(avec une autorisation de programme 2016 de 100 000 €)

Article 204142– sous-fonction 21

- Donne délégation à la Commission Permanente ~~pour se prononcer sur les~~ bénéficiaires et le montant des subventions à répartir au titre de la politique relative aux travaux d'aménagements pédagogiques de locaux scolaires du 1er degré, (listes A, B, C et D).

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC